



Dossier de l'OHI n° S3/8151/S-100

LETTRE CIRCULAIRE 40/2022
19 octobre 2022

ADOPTION DE L'ÉDITION 2.1.0 DE LA PUBLICATION DE L'OHI S-102
SPECIFICATION DE PRODUIT POUR LA SURFACE BATHYMETRIQUE

Référence :

- A. LC de l'OHI 21/2022 du 15 juin – *Demande d'approbation de l'édition 2.1.0 de la publication de l'OHI S-102 – Spécification de produit pour la surface bathymétrique.*
- B. Décisions et Actions du HSSC14 (mai 2022).

Madame la Directrice, Monsieur le Directeur

1. La référence A proposait l'adoption de l'édition 2.1.0 de la publication S-102 de l'OHI - *Spécification de produit pour la surface bathymétrique* - telle que recommandée par le groupe de travail S-100 de l'OHI (S-100WG) et avalisée par le Comité des services et des normes hydrographiques (HSSC) de l'OHI. En outre, la référence A demandait l'autorisation de suspendre l'obligation pour la S-102 de se conformer strictement à la résolution 2/2007 de l'OHI telle qu'amendée et ce, jusqu'à la parution de l'édition 3.0.0, qui deviendra alors l'édition opérationnelle de cette norme, comme cela a également été avalisé par le HSSC (cf. référence B).
2. Le Secrétariat de l'OHI remercie les 35 Etats membres qui ont répondu à la référence A : Afrique du Sud, Algérie, Allemagne, Australie, Belgique, Brésil, Canada, Chili, Chypre, Colombie, Cuba, Danemark, Estonie, Etats-Unis d'Amérique, Finlande, France, Grèce, Indonésie, Iran (République islamique d'), Irlande, Italie, Japon, Maroc, Norvège, Nouvelle-Zélande, Pays-Bas, Pérou, Pologne, Portugal, République de Corée, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Singapour, Slovénie, Suède, Tunisie.
3. Les trente-cinq Etats membres ont tous été favorables à l'adoption de l'édition 2.1.0 de la S-102 et deux Etats membres ont formulé des commentaires favorables en sus de leur vote. Ces commentaires et le résultat de leur examen par le président du S-100WG et par le Secrétariat de l'OHI sont communiqués dans l'annexe A de la présente lettre circulaire.
4. Trente-quatre Etats membres ont été favorables à la suspension de l'obligation pour la S-102 de se conformer strictement à la résolution 2/2007 de l'OHI, telle que modifiée, et ce jusqu'à la parution de l'édition 3.0.0. Trois Etats membres ont formulé des commentaires en plus de leur vote. Ces commentaires et le résultat de leur examen par le président du S-100WG et par le Secrétariat de l'OHI sont également communiqués dans l'annexe A de la présente lettre circulaire.

5. Au moment de la publication de la référence A, l'OHI comptait 98 Etats membres dont trois Etats suspendus. Conformément aux dispositions de la Convention relative à l'OHI telle qu'amendée, le nombre minimum de votes affirmatifs requis est de 31. En conséquence, l'édition 2.1.0 de la S-102 a été adoptée et on a suspendu l'obligation pour la S-102 de se conformer strictement à la résolution 2/2007 de l'OHI, telle qu'amendée, jusqu'à la parution de l'édition 3.0.0.

6. La version finale de l'édition 2.1.0 de la norme S-102 a été publiée sur le site web de l'OHI > Publications > Normes et spécifications (<https://iho.int/en/standards-and-specifications>).

Veillez agréer, Madame la Directrice, Monsieur le Directeur, l'assurance de ma haute considération

Pour le Secrétaire général,

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Abri KAMPFER', written in a cursive style.

Abri KAMPFER
Directeur

Annexe A : Réponses des Etats membres à la LC 21/2022 de l'OHI et commentaires du Secrétariat de l'OHI.

Annexe A à la LC de l'OHI 40/2022

REPONSES DES ETATS MEMBRES A LA LC DE L'OHI 21/2022 ET COMMENTAIRES DU PRESIDENT DU GROUPE DE TRAVAIL S-100 (S-100WG) ET DU SECRETARIAT DE L'OHI

ADOPTION DE L'EDITION 2.1.0 DE LA PUBLICATION DE L'OHI S-102 SPECIFICATION DE PRODUIT POUR LA SURFACE BATHYMETRIQUE

1. Approuvez-vous l'adoption de l'édition 2.1.0 de la S-102 ?

FRANCE (Vote = OUI)

Certains points critiques doivent encore être développés afin d'atteindre la maturité nécessaire pour une version opérationnelle de la norme : métadonnées à fixer et fiabiliser, représentation de la donnée à consolider (notamment en vue de l'interopérabilité), jeux de données et procédures de tests à construire. Il est important de porter la priorité sur l'interopérabilité, en conformité avec la S-98, en particulier avec les produits S-101 dans un usage de sécurité de la navigation.

Commentaires du président du S-100WG / Secrétariat de l'OHI :

Le président du S-100WG et le Secrétariat de l'OHI remercient la France pour ses commentaires. Il est vrai que beaucoup de travail reste à accomplir et ceci sera la prochaine étape en vue du développement de l'édition 3.0.0 de la S-102, ainsi que de la S-98 Spécification sur l'Interopérabilité des produits et de la S-164 Lots de données d'essai pour ECDIS.

INDONESIE (Vote = OUI)

Le produit S-102 est très utile pour de nombreuses parties prenantes du secteur maritime.

Commentaires du président du S-100WG / Secrétariat de l'OHI :

Le président du S-100WG/Secrétariat de l'OHI remercient l'Indonésie pour ses commentaires.

2. Approuvez-vous la suspension de l'obligation pour la S-102 de se conformer à la résolution de l'OHI 2/2007 telle qu'amendée jusqu'à l'édition 3.0.0 afin de permettre le développement itératif et les essais ?

CANADA (Vote = NON)

Le Canada est défavorable au processus spécial pour la S-102. Les services et les processus relatifs à la S-102 sont en place et conformes à la version 2.1, au Canada. Des investissements importants ont dû être réalisés pour atteindre cette étape, du producteur à l'utilisateur.

Commentaires du président du S-100WG / Secrétariat de l'OHI :

Le président du S-100WG/Secrétariat de l'OHI remercient le Canada pour ses commentaires. Au cours des deux dernières années, le S-100WG a clairement indiqué aux Etats membres

de l'OHI que l'édition 2.1.0 de la S-102 n'atteindra pas la maturité opérationnelle selon les niveaux de maturité de la S-100 dans la S-97. Il convient de noter en particulier que l'édition 2.1.0 de la S-102 n'a pas été alignée sur l'édition 5.0.0 de la S-100, qui est considérée par l'OHI comme une version opérationnelle de la S-100 destinée à être mise en œuvre dans les systèmes de navigation. Exempter la S-102 de l'obligation de se conformer aux processus d'approbation énoncés dans la résolution 2/2007 permettra de mettre en place un processus de développement itératif plus rationnel pour la S-102 lors du passage à l'édition 3.0.0.

FRANCE (Vote = OUI)

Il est important de se concentrer sur la version 3.0.0 pour atteindre rapidement une version opérationnelle de la norme..

Commentaires du président du S-100WG / Secrétariat de l'OHI :

Le président du S-100WG/Secrétariat de l'OHI remercie la France pour ses commentaires.

INDONESIE (Vote = OUI)

Approuve, cela accélérera et permettra le développement itératif de l'édition révisée de la S-102.

Commentaires du président du S-100WG / Secrétariat de l'OHI :

Le président du S-100WG/Secrétariat de l'OHI remercie l'Indonésie pour ses commentaires.